

COMMUNE DE CHIVRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBRE 2015

Etaient présents

BRENOT Thierry –MALUTA Denis –Olivier CHIRON - Michel CAHUET – Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – GRANDPIERRE Julien - Catherine DOPPELMANN - Damien BOHN CHAPUIS Martine REVERDIAU – CHAPUIS Jean-Marc, Maire
Secrétaire de séance : Catherine DOPPELMANN

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la formation du bureau de vote pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015 – accepté à l'unanimité.

1 POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancement des travaux qui sont réalisés dans les délais. Les enduits sont terminés, l'entreprise Hory Marçais n'interviendra pas pendant deux semaines pour permettre leur permettre de sécher.

Travaux supplémentaires :

Le Maire signale qu'il a refusé un devis complémentaire pour la peinture des enduits, incluse logiquement dans les devis du marché.

Electricité : le conseil municipal approuve le devis complémentaire pour la pose de prises sono d'un montant de 600 €
Plancher à refaire (sous les bancs) : Deux devis sont présentés : Entreprise Dumont : 8 116.00 € HT et entreprise AC2M : 6 650.00 € HT.

Le conseil municipal décide de faire effectuer les travaux par l'entreprise AC2M qui est la moins disante.

Le Maire précise que le bénitier a été réparé et reconsolidé et non remplacé.

EMPRUNT RELAIS 160 000 € sur 2 ans taux 1.10 %

Le contrat de prêt a été signé avec le Crédit Mutuel et les fonds seront débloqués pour permettre le règlement des premières factures.

ACCESSIBILITE

Le Maire fait le point sur l'accessibilité des bâtiments publics communaux.

Les dossiers Ad'ap ont été adressés dans les délais. Il est prévu une rampe amovible pour l'église et une rampe maçonnée pour la salle des Aînés. La salle de rencontres et loisirs répond aux normes d'accessibilité et une sonnette sera installée à la porte pour prévenir la secrétaire de mairie de l'accueil d'une personne à mobilité réduite dans la petite salle de réunion située au rez-de-chaussée.

ACHAT D'ENROBE

Il est décidé l'achat d'enrobé et le Conseil Municipal est chargé de mettre en place l'enrobé à froid suivant besoins sur la voirie communale.

SALLE DE REUNIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la petite salle de réunions a été mise à la disposition des entreprises pour la pause de midi des ouvriers. Le chauffeur de bus et l'accompagnatrice pourront également utiliser les locaux pour leur pose méridienne. Les personnes chargées du transport des élèves sont tenues de rester dans la commune de destination pendant l'arrêt de midi, pour des mesures d'économie, c'est pourquoi il nous a été demandé de mettre une salle à leur disposition.

EMPLOI D'AVENIR

Le Maire fait le point sur les tâches réalisées et l'organisation mise en place.

Il est décidé l'achat de vêtements de sécurité pour l'agent communal (casque et pantalon sécurité tronçonneuse)

SUBVENTION TRAVAUX EGLISE

Le Maire informe le conseil municipal du refus opposé par la Sauvegarde de l'Art Français à notre demande de subvention pour les travaux de l'église.

Par contre, la souscription de la Fondation du patrimoine est prête et les imprimés seront diffusés prochainement.

Une demande de subvention a également été faite auprès de l'Association pour la sauvegarde du Patrimoine Architectural du Val de Saône dont le siège social est à Seurre

CIMETIERE

Sur proposition du maire, il est décidé de créer un jardin du souvenir avec la pose de 4 cases que les familles pourront aménager pour recueillir les urnes funéraires.

Le conseil municipal fixe le prix des concessions comme suit :

- 15 ans : 23 €
- 30 ans : 40 €
- 50 ans : 80 €.

FORMATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES du 6 et 13 décembre 2015
Le Conseil Municipal organise les tours de garde du bureau de vote.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION – Destruction d'un candélabre d'éclairage public

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un véhicule a heurté et détruit un candélabre d'éclairage public, rue de la Chapelle Saint Léger. Le devis du SICECO a été transmis aux assurances du conducteur et de la commune. Une expertise aura lieu début novembre.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire rappelle qu'en accord avec le Conseil Municipal, il a refusé le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes dans les six mois qui ont suivi les dernières élections municipales excepté pour la compétence « création entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Le conseil municipal émet à nouveau un avis défavorable au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes excepté pour la création, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

RAMASSAGE DES DECHETS TRIES

M. Denis MALUTA, délégué auprès de la Communauté de Communes pour le ramassage des déchets informe le conseil municipal qu'une nouvelle organisation du ramassage prendra effet au 1^{er} janvier 2016 : maintien des PAV pour le verre uniquement distribution de nouvelles poubelles pour le tri et ramassage de tous les déchets issus du tri (plastiques, cartons etc...) sauf verre, à domicile tous les 15 jours en alternance avec le ramassage des ordures ménagères qui n'aura lieu qu'une semaine sur 2.

INTERVENTION DE M. Olivier CHIRON

M. Olivier CHIRON informe le conseil municipal, qu'à sa demande M. BLUZET de la DDT est venu visiter le village pour un projet d'amélioration de la sécurité, principalement rue de la Chapelle St Léger. Un point a été fait concernant les panneaux de circulation. Le conseil municipal envisage l'achat de deux panneaux sens unique pour l'entrée du chemin des Nées et l'entrée de la rue du Château. Des devis seront demandés à plusieurs fournisseurs. Le projet d'aménagement de l'entrée de Chivres rue de la Chapelle St Léger est à l'étude.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en janvier/février 2016.

CHEMIN PIETONNIER

Le Conseil Municipal envisage de réaliser un chemin piétonnier, rue de la Chapelle St Léger. Le devis de l'entreprise BJC s'élève à 3 099.60 € TTC.